

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 915

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité,

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté à sa séance ordinaire du 18 août 2023 le règlement n° 915 abrogeant les règlements no 722 et 722-1 constituant le comité consultatif d'urbanisme.

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la loi, à savoir :

Recommandation du CCU :	20 juillet 2023
Avis de motion :	21 juillet 2023
Dépôt du projet de règlement:	21 juillet 2023
Adoption du règlement:	18 août 2023
Avis de promulgation :	22 août 2023

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
Ce 22^e jour d'août 2023




Marie-Hélène Gagné
Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h30 et 16h30, le 22^e jour d'août 2023, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site web de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22^e jour d'août 2023.



Marie-Hélène Gagné
Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe